

Paris le 04 mars 2014

**LE SYNDICAT PATRONAL USP REVIENT SUR SA DENONCIATION
DES FICHES METIERS REPERES INTERVENUE LE 12 OCTOBRE 2015
DERNIER.**

Après le coup de tonnerre déclenché dans la branche de la prévention et sécurité avec la dénonciation des fiches métiers repères par l'USP en fin d'année dernière, les événements terribles du 13 novembre 2015, et les responsabilités de plus en plus accrues de la sécurité privée ont contraint l'USP à revenir sur son acte inconséquent et irresponsable.

En effet, ce syndicat après avoir créé l'émotion à la suite de sa dénonciation, a dans un tango ridicule, décidé en mi-février 2016 de renoncer à ladite dénonciation.

Par cette renonciation, la situation antérieure au 12 octobre est rétablie et l'accord du 1er décembre 2006 demeure en vigueur.

Devons-nous, nous en réjouir pour autant ? Dans un premier temps, Oui, au moins en ce qui concerne le maintien de la reconnaissance, d'un grand nombre métiers de la prévention et sécurité.

Mais nous pensons que la fiche des métiers repères doit être dépoussiérée, notamment en y introduisant certains métiers comme les pompiers professionnels qui ne sont pas des SSIAP.

Puis, il faut sérieusement discuter de la grille salariale, qui est un véritable scandale, qui cloisonne les salariés dans les minimas des qualifications professionnelles sans aucun dispositif reposant sur des critères objectifs, permettant une véritable évolution des carrières.

Au moment où l'Etat envisage de plus en plus d'armer certains Agents de sécurité, afin qu'ils se substituent à la police pour certaines missions, il est temps de revoir en profondeur le statut d'agent de sécurité.